



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

emploi

Question écrite n° 104281

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la décision de Pôle emploi de diminuer le nombre d'accompagnements de travailleurs handicapés. En janvier 2010, Pôle emploi s'était engagé à financer 70 000 accompagnements de travailleurs handicapés dans la mesure où le nombre de demandeurs d'emploi de travailleurs handicapés n'enregistrerait pas de baisse en 2010. Or, bien que le taux de chômage des travailleurs handicapés ait connu une augmentation significative en 2010, Pôle emploi, revenant sur ses engagements, a pris la décision de diminuer de 6 000 le nombre d'accompagnements de travailleurs handicapés qu'il finance. Cette décision est tout à fait incompréhensible et révoltante à l'heure où, comme chacun sait, le taux de chômage des personnes en situation de handicap est deux fois supérieur à celui du reste de la population. Il est donc indispensable d'exiger de Pôle emploi le respect des engagements pris. Il lui demande si elle entend engager des actions en ce sens.

Texte de la réponse

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé a pris connaissance avec intérêt de la question écrite relative à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Un accord a été trouvé entre l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH), le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et Pôle emploi sur le volume de cotraitance Cap emploi (Réseau national d'organismes de placement spécialisés au service des personnes handicapées et des employeurs pour l'adéquation de l'emploi, compétences et handicap) pour l'année 2011. L'annonce en a été faite par le Président de la République lors de la conférence nationale du handicap du 8 juin 2011. Le réseau des Cap emploi accueillera ainsi, en 2011, 70 000 demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi au titre du projet personnalisé d'accès à l'emploi au lieu des 64 000 initialement prévus. Cet ajustement permettra de soutenir l'effort d'insertion professionnelle des personnes handicapées particulièrement touchées aujourd'hui par le chômage.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104281

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3305

Réponse publiée le : 27 septembre 2011, page 10411